

L'an deux mille vingt, le neuf décembre, à quatorze heures trente, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt, s'est réuni en session ordinaire à La Cadière d'Azur sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : *Mission « ressources en eau et milieux aquatiques »*

Délibération N° 280-2020

Membres en exercice : 35

Membres présents : 17

Pouvoirs : 8

Excusés, absents : 10

Secrétaire de séance : Robert DELEDDA

Présents(es):

Laurence BRULEY

Philippe SCHELLENBERGER

Frédéric CÔTE

Robert DELEDDA

Michel GROS

Hervé THEBAULT

Simone CALLAMAND

Mikaël SCHNEIDER

Carine PAILLARD

Gilles-olivier PAYAN

Jean-Yves DOLISI

Christian OLLIVIER

Claude FABRE

Helene VERDUYN

Suzanne ARNAUD

Andrée SAMAT

Véronique DELFAUX

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Méounes-lès-Montrieux ;

Monsieur Henri BERGE, délégué de la commune de Gémenos, a donné pouvoir à Monsieur Claude FABRE, délégué de la commune de Saint-Zacharie ;

Monsieur Jacques PAUL, Maire et délégué de la commune de La Celle, a donné pouvoir à Monsieur Michel GROS, Maire, Président et délégué de la commune de La Roquebrussanne

Monsieur Patrice TONARELLI, Maire et délégué de la commune de Rougier, a donné pouvoir à Madame Carine PAILLARD, Maire et déléguée de la commune du Plan d'Aups Sainte-Baume ;

Monsieur Marc LAURIOL, délégué au Conseil Départemental du Var, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Patricia SAEZ, déléguée au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, a donné pouvoir à Madame André SAMAT, déléguée au Conseil Départemental du Var ;

Madame Jacqueline BOUYAC, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Monsieur Robert BENEVENTI, délégué de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a donné pouvoir à Madame Véronique DELFAUX, déléguée de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Excusés(es), absents(es) :

Madame Laetitia TREMOUILHAC ; Monsieur Vincent AYALA ; Madame Laurence GAUD ; Madame Monique CHAMLA ; Madame Cathy SILVU ; Madame Sophie LE METER; Madame Virginie PHELIPPEAU ; Monsieur Jean-Michel CONSTANS ; Monsieur Bruno AYCARD ; Monsieur Didier REAULT.

Vus :

- Le code général des collectivités territoriale ;
- Les dispositions de la mesure 5 de la Charte PNR « Conforter la trame verte et bleue et maintenir la qualité de la biodiversité ordinaire » ;
- Les dispositions de la mesure 6 de la Charte PNR « Assurer une gestion cohérente, économe et concertée de la ressource en eau »
- Les conditions générales d'attribution et de versement des aides et les conditions particulières intégrées au recueil des délibérations du programme du SDAGE Rhône-Méditerranée ;
- Le rapport de Phase 2 de l'étude « ressources en eau potable stratégique »

Considérant :

- La priorisation des dispositions phares de la Charte PNR ;
- L'inscription au plan d'action triennal 2018-2021 du syndicat mixte de l'animation des démarches d'atlas de la biodiversité communale

Dans le cadre du 11^{ème} programme d'action du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant Rhône-Méditerranée, l'agence de l'eau aide financièrement l'animation de chartes de parcs nationaux ou régionaux ainsi que l'animation des démarches d'aménagement du territoire en lien avec le domaine de la gestion de l'eau.

L'aide de l'agence est affectée aux missions d'animation de ces structures et aux études pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de démarches globales et concertées.

Dans le cadre de ses missions, et dans la continuité des actions mises en œuvre sur le territoire du Parc, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume, souhaite développer l'accompagnement du territoire sur la mise en œuvre opérationnelle des préconisations de l'étude ressources stratégiques et animer une gouvernance locale pour une gestion et une préservation à long termes de ces ressources en eau.

Par ailleurs, le Parc peut répondre aux enjeux de gestion des notamment au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre de plan de gestion comme c'est le cas pour la zone humide La Resclauve – Vallée du Caramy

Pour cela il est envisagé de recruter un chargé de mission « ressources en eau et milieux aquatiques ».

Le Président propose au comité syndical la création d'un emploi d'Ingénieur à temps complet.

Ainsi, il est donc proposé au syndicat mixte, de solliciter une aide financière auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse sur une programmation annuelle des missions d'animation qui sera définie en collaboration étroite avec l'agence.

Plan de financement prévisionnel

Nature des dépenses	Montant	Nature des produits	Montant	Taux
Salaire	45 000 €	Agence de l'eau RMC	38 500 €	70%
Frais de mission & de structure	5 000 €			
Autres frais (achat matériel...)	5 000 €	Autofinancement PNR	16 500 €	30 %
Total	55 000 €	Total	55 000 €	100%

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- De déposer une demande de financement auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- D'adopter la création d'un emploi d'Ingénieur. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agents nommé dans cet emploi seront inscrits au budget du Syndicat Mixte, chapitre 12.
- D'autoriser le Président :
 - à solliciter l'octroi d'une subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
 - à entreprendre les démarches de demande de financement pour cette mission et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Syndicat Mixte de la Sainte Baume' and 'Syndicat mixte' at the bottom. There are also some illegible markings within the stamp.

Michel GROS